

RI Division of Taxation

Demande d'inscription et inscription (BAR) et autres formes en ligne sur : <https://www.ri.gov/taxation/BAR/> (401) 574-8970

Pour tout changements aux inscriptions ou applications qui ont déjà été réalisées : (401) 574-8700
Questions pour les Taxes de Vente : (401) 574-8829

RI Department of Labor and Training, Weights and Measures Department

Inspection des balances:
Joseph Degnan
Joseph.degnan@dlt.ri.gov
(401) 462-8165

Ce guide a été rendu possible grâce à une subvention LASA (Local Agriculture and Seafood Act) du RI Department of Environmental Management et RI Food Policy Council .



Produit par la Ville de Providence
Bureau des Communautés Saines

Appelez-le (401) 421-2489 pour des copies additionnelles



POURQUOI CE GUIDE?



Les aliments produits dans les fermes urbaines et dans la communauté peuvent rapporter des revenus importants aux producteurs de Providence et donner la possibilité aux autres résidents de Providence d'accéder à des produits sains pour eux et leurs familles.

UNE ÉTAL FERMIER est un point de vente placé juste devant votre potager ou votre ferme pour vendre vos produits frais juste à l'endroit où ils ont été produits

Ce guide peut vous aider à mettre en place votre étal pour vendre vos fruits et légumes, ainsi que les produits de la ferme directement à vos voisins. Il incorpore d'importantes règles et règlements, des contacts et d'autres informations pour vous aider à étendre votre activité. D'autre part il vous donnera la possibilité aux résidents de Providence d'accéder aux fruits, légumes et produits de vos fermes ici à Providence.

QUEL SONT LES RÈGLES?

- ◆ Les étals fermiers sont admis presque partout à Providence, sauf dans les lieux où ils compromettent la santé publique ou la sécurité de la faune et de la flore. Veuillez contacter le Département de Planning de la ville de Providence pour plus de détails.
- ◆ Seulement un seul étal est admis pour chaque ferme ou potager. Chaque étal peut n'avoir qu'une seule caisse enregistreuse, caisse, lecteur de carte de crédit ou autre forme de possibilité de paiement.
- ◆ L'étal fermier doit être exploité par le producteur ou une coopérative de producteurs qui produisent sur le lot où l'étal est installé.
- ◆ Seuls les produits récoltés de ce lot de potager ou de cette ferme peuvent être vendus.
- ◆ Les matériaux qui forment l'étal doivent être amovibles (tente, table etc.) et doivent être enlevés et portés à l'intérieur lorsque l'étal n'est pas exploité.



QUE DOIS-JE SAVOIR?



Les Licences et Permis

Étant une PME votre étal fermier a besoin de licences et permis comme toute autre entreprise. Certaines

de ceux-ci sont délivrés par la Ville de Providence et d'autres par l'État du Rhode Island. Voici comment obtenir ces licences et permis dont vous allez avoir besoin:

1. **Demandez un Permit to Make Sales at Retail (Permis Pour les Ventes en Détail):** Appelez le RI Department of Revenue, Division de Taxation au (401) 574 8970 pour une demande de formulaire **Business Application and Registration (BAR)** où remplissez le formulaire en ligne au <https://www.ri.gov/taxation/BAR/>. Si vous vendez d'autres produits que les légumes et fruits qui ne sont pas traités, vous pourriez être obligé d'ajouter la taxe d'état et remplir le formulaire de revenus annuels et aussi demander un permis. **Sales and Use Tax Permit.** Ces permis sont à renouveler chaque année. La Division des Impôts (**Department of Taxation**) peut aider les éleveurs à comprendre les requis et les aider à remplir les documents nécessaires.
2. **Si votre étal utilisera une balance pour peser et vendre vos produits, vous devez faire inspecter votre balance chaque année** par le RI Department of Labor and Training's Weights and Measures Department: Joseph Degnan

(joseph.degnan@dlt.ri.gov) (401) 462-8165.

3. **Apprenez les obligations liées à la sécurité alimentaire de ou les licences de santé dont vous avez besoin.** Appelez le RI Department of Health Center for Food Protection au (401) 222-2749. Généralement le support pour les étals et opérations fermières qui vendent seulement des fruits et végétaux non coupés et traités n'ont tous les deux pas besoin de licence.
4. **Demandez votre Mobile Vendor Licence (licence de vendeur ambulante):** Visitez la City of Providence Board of Licences. Ramenez votre **Permit to Make Sales at Retail** (Du RI Department of Revenue) **plus une lettre de la part du propriétaire du terrain que vous cultivez et où vous allez ouvrir votre étalage.** Identifiez-vous comme un fermier et avec cela vous ne payerez que \$10 à la place de \$67. Vous pouvez lister jusqu'à cinq (5) personnes qui travailleront avec vous sur votre étalage, sur votre formulaire de licence de vendeur ambulante.

Les règles et réglementations peuvent changer. Veuillez SVP contacter les bureaux ou les personnes appropriées pour vous procurer les informations les plus récentes.

Résumé des Coûts

Ceci est une estimation liée à la vente de légumes et fruits non coupés sur un étalage sur le terrain que vous cultivez à Providence. Tout produit coupé, plats préparés, produits laitiers ou viande est soumis à un permis supplémentaire.

♦ **Business Application and Registration** pour une nouvelle entreprise: Pour les vendeurs qui ne vendent que des fruits et légumes non coupés et non traités doivent s'acquitter d'un droit de \$10 pour obtenir le permis valable 1 an.

♦ **Permit to Make Sales at Retail** (permis de l'état pour la vente sur étalage en détail) coûte \$10/an.

♦ **City of Providence Mobile Vendor License** (Licence de vendeur ambulante) est de \$ 10/an pour les fermiers (le prix de cette licence pour les autres étant \$67)

Accepter l'Assistance Nutritionnelle Fédérale Comme Paiement

Les programmes de l'État Fédérale d'Assistance Nutritionnelle forment la plus grande partie du budget alimentaire des familles de la ville de Providence. Accepter cette assistance et les bons vous aidera à élargir vos ventes et capter de nouveaux clients.

Une partie du programme de l'État Fédéral d'Assistance Nutritionnelle sont les bons pour les Seniors (Senior Nutrition Checks) et les cartes SNAP EBT. Voir les informations dans la liste de contacts ci-dessous pour savoir à qui parler au sujet de la recevabilité de chaque type d'aide Fédérale d'Assistance Nutritionnelle.



Contacts

City of Providence Planning & Development
Information pour les zones où les étalages agricoles et fruitiers sont permis :
Bob Azar, Deputy Director
razar@providenceri.gov
(401) 680-8524

City of Providence Board of Licences
Licences pour les vendeurs ambulants :
Serena Conley, Director
sconley@providenceri.gov
(401) 680-5206 or 680-5207

Farm Fresh Rhode Island
Administration et distribution des SNAP (service des bons alimentaires):
Molly Ellis
molly@farmfreshri.org
(401) 312-4250

RI Department of Environmental Management Senior Farmers Market Nutrition Program (SFMNP)
Administration et distribution des bons Senior:
Peter Susi, SFMNP Coordinator
peter.susi@dem.ri.gov
(401) 222-2781 Ext. 4517

RI Department of Health
Administration et distribution des chèques WIC et WIC FMNP :
Lauren Piluso, WIC/FMNP Coordinator
lauren.piluso@health.ri.gov
(401) 222-4637

Food safety & health licenses:
RIDOH Center for Food Protection
(401) 222-2749